



Location de vehicule impaye

Par **sunhah**, le **11/04/2010** à **23:57**

Bonjour, rnje vous envoie ce mail pour savoir quelle est la risque de location de vehicule impaye. rn2005, j'ai signe un contrat de location en long terme(leasing) par la societe rent a car et j'ai imprunte un nissan micra pour 1an. Suite le probleme dans ma societe, donc j'ai du arreter a payer le loyer de location car j'ai eu un fros probleme d'argent et je suis devenu defficitaire. Apres la cessation de ma societe, j'ai envoye une lettre normale a fin de savoir comment je puisse rendre leur vehicule. Mais je n'ai pas eu la nouvelle de leur part depuis. Comme j'ai ete totalement concentre pour la fermeture de ma societe, je ne pouvais pas me livrer pour regler ce probleme avec rent a car. Evidamment, je n'avait pas le courage de recontacter cette societe car j'avait peut qu'il reclame la totalite de loyers que je leur devait malgre qu'il ne m'a jamais envoye ni la carte grise ni la vignette etc. rnCa fait 4 ans que je laisse cette voiture chez moi et je me sens complètement coince et je vis dans la peur pour cette histoire. Tout ce que je demande est comment je peux rendre cette voiture a la societe rent a car et comme je n'ai plus de societe, dois je paye les loyers que je n'avait pas paye depuis? Comme il ne m'ont jamais donner la carte grise(j'ai la copie de la carte grise mais pas original) ni vignette, je n'ai pas rouler cette voiture car je ne voulais pas avoir le probleme. je voudrais vraiment regler cette histoire avec rent a car plus rapidement possible. Donc je voudrais savoir quelle sont les risques pour moi si je rend la voiture a la societe rent a car maintenant. est ce que c'est normal qu'il ne m'a jamais reclamer ou repondre ma lettre depuis? merci de votre attention donc j'espere de recevoir votre reponse. Mes meilleurs salutations,

Par **HUDEJU**, le **12/04/2010** à **04:40**

BonsoirrrrnLe contrat de location était il au nom de la société ou en nom propre ? , si votre

société a été liquidé , le problème aurait du être réglé par le mandataire judiciaire . étiez vous
aval de cette location ?
Prenez donc contact avec la société de location pour qu'ils
viennent récupérer leur véhicule mais je ne vous conseille pas de rouler avec .

Par **sunhah**, le **12/04/2010** à **08:50**

MERCI DE VOTRE CONSEILLE DONC LE CONTRAT A ETE SIGNE AU NOM DE MA
SOCIETE. JE VAIS SUREMENT AVOIR LE COURRAGE DE CONTACTER LA SOCIETE DE
LEASING CRACE A VOTRE CONSEILLE. MERCI ET MES MEILLEURS SALUTATIONS,